

SAUF EXCEPTION, LES CERTIFICATS D'ADRESSES SERONT EDITÉS LORS DES PERMANENCES DANS LES MAIRIES DE VILLENTOIS ET DE FAVEROLLES LES VENDREDIS 12 ET 19 AVRIL DE 9H00 A 12h00 et 14h00 à 17h00 AINSI QUE LES SAMEDIS 13 ET 20 AVRIL DE 9h00 A 12h00.

POUR CONNAÎTRE VOTRE NOUVELLE ADRESSE, IL VOUS EST POSSIBLE DE VOUS RENDRE SUR LE SITE DU GOUVERNEMENT : <https://adresse.data.gouv.fr/>

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION !